

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 26 Avril 2026
SAINT JEAN DE CÔLE 24800**

Téléphone: 0689299166

Nom
Prénom
Adresse
Numéro de téléphone :/...../...../...../
E-mail

N° carte professionnelle

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie (resto/ verso) de la carte professionnelle . .
- Une photocopie attestation assurance valide et en cours .
- Le chèque de règlement

Le véhicule de chaque exposant pourra rester sur le stand

Précisez le type de véhicule

Tarif pour la réservation : 6 euros le mètre.

Je réservemètres X 6 euros =

Règlement par chèque à l'ordre de Monsieur Azconaga louis
14 rue du chanoine gourmet 24390 hautefort

Règlement par virement bancaire

Iban FR76 1005 7191 2900 0211 7220 101

Bic : CMCIFRPP titulaire : Azconaga louis

à régler avant le 28 FEVRIER 2026

retour avant le 28/02/ 2026 par courrier ou mail pour le dossier complet :

Mail : icihautefort24@hotmail.fr

Par courrier Monsieur Azconaga louis
14 rue du chanoine gourmet 24390 hautefort

Fait à le.....

BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 26avril 2026
SAINT JEAN DE CÔLE 24800

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnelles .

Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tout produits illicites.

Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .

Pour respecter la réglementation tous les prix doivent être affichés.

L'exposant prends connaissance de ce qui suit et l accepte :

Seuls les professionnels inscrit au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation. Aucun particulier ne saurait être autorisé à occuper une partie du stand d'un professionnel même à titre gracieux ou amical .

Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire ; celui ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17 h 00 .

Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .

La mise en place se fait de 6 h 00 à 8 h 30. Après ce délais la place sera considéré comme vacante et si besoin pourra être redistribuée sans qu aucun remboursement ou dédommagement ou encore attribution d une nouvelle place ne puisse être réclamé par le retardataire . Bien sur les imprévus comme une panne ou autre incidents seront pris en compte et sur simple information par téléphone du retardataire , sa place sera maintenu jusqu' à 9 h 30.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .

Suivant les sites et le nombre de participants, les organisateurs pourront être amenés à délimiter les exposants par zones de classement de matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle .

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucuns sac poubelles, débris et autres déchets non souhaités au remballage, une déchetterie existant très certainement à proximité du lieux de résidence des exposants, les organisateurs ne sont pas là pour gérer et nettoyer vos déchets !

L'organisation se réserve le droit de placage et d attributions des places, afin d'éviter tout litiges entre exposants il ne sera délivré aucun emplacement preferenciel . Aucun matériel ne sera fourni(tables chaises parasol etc ..)

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 26 avril 2026
SAINT JEAN DE CÔLE 24800**

Questionnaire à remplir obligatoirement :

Matériel exposé à la vente (cochez les lignes utiles)

Vaisselle – Linge de maison
Meubles – Tableaux
Livres – disques – jouets
Vélos – Motos (immatriculation photocopies justificatif)
Matériel artisanal – art populaire – métiers
Objets de vitrine – bibelots

Ces questions visent à éviter que deux stand spécialisés se retrouvent en concurrence directe côte à côte.

Chaque exposants est responsable de l'authenticité des objets qu'il vend, les copies n'étant pas souhaitables elles devront être clairement affichées comme telles et identifiables par un étiquetage précis et clair et visible de prime abord par le public .

Annulation possible 7 jours avant la date de la manifestation uniquement pour raisons graves sur présentation d'un justificatif, la pluie ne pouvant être une cause de désistement.

Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par mail le plus tôt possible et les règlements restitués.

Lu et approuvé
Signature